

	Priorités applicables A compter du 1 ^{er} janvier 2023	Cotation
PRIORITES RELATIVES AU PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> • Salariés les moins qualifiés (ouvriers ou employés de niveaux 3 ou infra du cadre national des certifications professionnelles) • Salariés reconnus inapte et/ou ayant engagé un processus de reconnaissance d'inaptitude (avérée ou en cours) • Salariés des entreprises de moins de 50 salariés (données SIREN) 	<p>▶ 5 points</p> <p>▶ 1 point</p> <p>▶ 1 point</p>
PRIORITES RELATIVES AUX ACTIONS DE FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'une durée maximale de 1200 heures • Projet intégrant une formation certifiante portant sur une partie seulement des blocs de compétences constituant la certification, l'acquisition des blocs de compétences concernés devant permettre d'acquérir l'ensemble de la certification professionnelle enregistrée au RNCP • Projet proposant une ingénierie spécifique de formation ou de parcours (associant VAE, CléA, Hors Temps de Travail, Création/reprise d'entreprise, Alternance, FOAD, AFEST, pédagogie multimodale) • Projet intégrant un parcours de formation incluant un cofinancement (OPCO, AGEFIPH, Région, FSE) 	<p>▶ 2 points</p> <p>▶ 1 point</p> <p>▶ 1 point</p> <p>▶ 2 points</p>
PRIORITES RELATIVES AUX MÉTIERS	<ul style="list-style-type: none"> • Projet ciblant un métier à fortes perspectives d'emploi ou un métier émergent * • Projet de salarié en emploi dans un secteur d'activité dont le taux d'emploi diminue * 	<p>▶ 3 points</p> <p>▶ 3 points</p>
PRIORITES RELATIVES AUX CONTRATS	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de salariés en contrat court (CDD, intérim, intermittents) et / ou à temps partiel (CDD, CDI, intérim, intermittent) 	<p>▶ 1 point</p>

* Liste définie par Transitions pro Nouvelle-Aquitaine au regard des données régionales